

PJ n° 4 – AFFECTATION DES SOLS

Plan d'occupation des sols – plan local d'urbanisme

Un plan local d'urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration et validation (approuvé par la commune, enquête publique et administrative en cours). Ce PLU est appelé à remplacer le plan d'occupation des sols (POS), qui n'est plus aujourd'hui applicable : pour la période de transition et depuis le 27 mars 2017, c'est le seul règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique.

Nous ne pouvons donner ici que les anciennes informations du POS :

La cave se trouve en zone UD – zone urbaine d'habitation de densité moyenne.

La parcelle du chai (E 833) se trouve en zone NC, zone de richesse économique dans laquelle les terrains doivent être réservés à l'exploitation agricole, l'élevage, l'exploitation des ressources du sous-sol ou de la forêt.

Le bassin se trouve en zone NC.

Servitudes : aire de lavage au Sud de la cave – 300 m³ par an.

➤ *Annexes 6 et 7 : carte de zonage et règlement du POS*

- Site classé (loi du 2 mai 1930) : aucun.
- Patrimoine architectural et archéologique : sans objet

Zones inondables

La commune de Neffiès est soumise au Plan de Prévention des Risques d'Inondation - PPRI du bassin versant de la Payne.

La cave et le bassin ne se trouvent pas en zone inondable.

➤ *Annexe 8 : carte de zonage du PPRI*

Captages d'eau potable : la commune est alimentée par un captage situé au Nord ; les périmètres de protection ne touchent pas la cave.

Puits et forages : un ancien forage sur le site de la cave, mais qui n'est pas utilisé.